

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2387

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Vénissieux

Objet : Travaux pré-identifiés au programme d'actions du schéma directeur du parc de Parilly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2387**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Vénissieux

Objet : Travaux pré-identifiés au programme d'actions du schéma directeur du parc de Parilly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Les parcs métropolitains de Parilly et de Lacroix-Laval occupent une position clé dans l'agglomération lyonnaise. Ils contribuent à l'armature verte et sont identifiés dans le réseau des parcs d'agglomération du schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ils répondent à une demande sociale forte pour un cadre de vie de qualité et des espaces de loisirs nature pour le public.

Des enjeux importants sont aujourd'hui identifiés dans ces parcs concernant, notamment :

- le dépérissement et renouvellement des arbres vieillissants,
- la sauvegarde de la biodiversité,
- l'adaptation au réchauffement climatique,
- la gestion des entrées et parkings de ces sites avec des questions d'accessibilité, de devenir de ces espaces, de désimperméabilisation, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), et de régulation des pressions d'usages sur ce patrimoine.

Il a donc été proposé de lancer une réflexion s'appuyant sur l'élaboration de schémas directeurs, afin de définir une stratégie à long terme, donner de la cohérence aux projets et formuler les principes et les recommandations pour orienter les priorités d'aménagements et de gestion des parcs et en faire de véritables vitrines des politiques métropolitaines.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, approuvée par délibération du Conseil n° 2021-0397 du 25 janvier 2021, 2 opérations ont, ainsi, été retenues :

- élaboration du schéma directeur du parc de Parilly et mise en œuvre des actions, pour un montant total de 1 700 000 €,
- élaboration du schéma directeur du domaine de Lacroix-Laval et mise en œuvre des actions, pour un montant total de 1 500 000 €.

Pour la réalisation des études et diagnostics pluridisciplinaires, 320 000 € ont été affectés à l'opération schéma directeur du domaine de Lacroix Laval et 385 100 € ont été affectés à l'opération schéma directeur du parc de Parilly.

Initiée en 2021, après une 1^{ère} phase de partage des diagnostics et enjeux, la démarche d'élaboration des schémas directeurs est en phase de consolidation des scénarios et propositions d'arbitrage en vue de la finalisation des programmes d'actions dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

II - Le projet

Certains travaux dits simples, pré-identifiés au programme d'actions du schéma directeur du parc de Parilly et ne nécessitant pas d'études complémentaires de maîtrise d'œuvre, seront engagés, dès cette année 2023, afin d'illustrer de manière concrète l'avancement de la démarche, après 2 ans d'études.

Ces travaux concerneront :

- le remplacement et l'implantation de nouveaux supports de signalétique directionnelle et/ou pédagogique,
- l'implantation de nouveaux arceaux vélos aux entrées permettant d'améliorer l'offre de stationnement pour les modes actifs,
- la désimperméabilisation du parking du sentier du Coudou et la requalification de l'entrée du parc en lien avec la ZAC Parilly,
- la désimperméabilisation partielle et le réaménagement d'une partie du boulevard Émile Bollaert afin de sécuriser les usages de loisirs sur cette voie,
- l'aménagement de zones calmes avec du mobilier dédié permettant le repos et la découverte de la richesse du milieu,
- la rénovation des bornes et du parcours d'orientation sur le parc,
- le remplacement du mobilier du parcours santé,
- le réaménagement de l'entrée mode doux depuis le boulevard de Parilly, en face de la rue Jean Zay, afin d'en améliorer la lisibilité et l'accessibilité,
- la densification des plantations, notamment en périphérie de la plaine des sports.

Les autres travaux dits complexes et nécessitant, notamment, des études de maîtrise d'œuvre complémentaires, ne seront engagés qu'à partir de 2024.

III - Coût

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 300 000 € TTC en recettes à la charge du budget principal, pour la réalisation des travaux pré-identifiés au programme d'actions du schéma directeur du parc de Parilly ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux pré-identifiés au programme d'actions du schéma directeur du parc de Parilly.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels pour un montant de 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € TTC en dépenses en 2023 sur l'opération n° 0P27O9427.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 685 100 € TTC en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 385 100 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-303946-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
